

Cadre Intégré pour le Sénégal

Document conceptuel

(2 janvier 2002)

1. Contexte de l'initiative de Cadre Intégré

La Conférence Ministérielle de l'OMC à Singapour (décembre 1996) a mandaté la tenue d'une réunion de haut niveau (RHN) pour aider les pays les moins avancés à mieux s'intégrer dans le système du commerce international. La RHN (tenue à Genève du 27 au 28 octobre 1997) a eu pour thème la coordination de l'assistance technique et de l'aide et la promotion d'une « approche intégrée de l'assistance à ces pays de façon à améliorer le champ d'opportunité commercial » (Cadre Intégré – CI). Les six principales agences parrainant cette initiative sont la CNUCED, le Centre International de Commerce (CIC), le PNUD, l'OMC, le FMI et la Banque mondiale. Une réunion des chefs de ces organisations en juin 2000 a permis de redéfinir le Cadre Intégré pour mieux intégrer la problématique du commerce aux stratégies nationales de développement national et de mettre en place un fonds fiduciaire pour financer les activités CI. C'est dans ce contexte que le Sénégal a rejoint le 12 avril 2001 la liste des pays les moins avancés.

Auparavant, le Sénégal avait déjà reçu un appui de la communauté internationale pour le cadrage de sa stratégie de commerce international. Aidé par le Centre de Commerce International (CIC) et de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), il avait entrepris plusieurs études pour rechercher des marchés internationaux à ses produits éventuellement exportables et en déterminer le potentiel. Cette recherche a eu pour résultat l'adoption par le gouvernement du Sénégal d'une stratégie d'exportation (STRADEX). L'Ambassadeur du Sénégal auprès de l'OMC a fait part du désir de son gouvernement de prendre avantage de l'Initiative de Cadre Intégré récemment remaniée pour approfondir ces résultats préliminaires et aider le pays à préparer un plan d'actions, compréhensif et assorti de priorités, qui intégrerait véritablement la dimension commerce à l'ensemble de son développement. Après sa validation par le gouvernement, le plan d'action serait incorporé dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Les fonds nécessaires à son exécution seraient alors recherchés auprès de la communauté des bailleurs de fonds et le suivi de sa mise en œuvre serait intégré au suivi de l'ensemble des mesures du DSRP.

Une mission de reconnaissance s'est rendue à Dakar au début de novembre, conduite par Monsieur Luc De Wulf, le chef d'équipe nommé pour prendre la direction du projet Cadre Intégré pour le Sénégal. Ce dernier a pu rencontrer de nombreuses personnalités gouvernementales ainsi que des représentants du secteur privé et de la communauté des bailleurs de fonds, et leur a expliqué les objectifs d'une nouvelle initiative de Cadre Intégré (CI) pour le Sénégal. Sa mission a reçu un accueil chaleureux et a confirmé la décision des autorités sénégalaises d'utiliser les recommandations qui seront faites au titre de l'initiative CI pour renforcer le document DSRP. Les bases analytiques de ce dernier, ont-ils expliqués, sont à l'heure actuelle trop peu développées que pour intégrer totalement les sources de la croissance et leurs relations avec la lutte contre la pauvreté. Les autorités relèvent en effet la performance de croissance antérieure du Sénégal n'a pas pris suffisamment appui sur le potentiel de croissance des exportations, et voient l'IC comme une occasion de renforcer leur stratégie et d'en faire véritablement une stratégie de réduction de la pauvreté orientée sur la croissance des exportations.

2. Canevas du rapport

Ce rapport se propose de faire le diagnostic de l'ensemble des problèmes qui affecte l'intégration du commerce au Sénégal et de recommander un plan d'actions assorti de priorités pour la mise en place de mesures commerciales et de l'assistance technique que pourraient utilement dispenser les partenaires au développement pour aider l'exécution de ces mesures. En accord avec les autorités sénégalaises, l'étude restera sélective et prendra appui sur les résultats des recherches antérieures et sur la stratégie du STRADEX. Le canevas proposé pour l'étude sera le suivant :

- Le contexte macroéconomique et socioéconomique et la performance commerciale
 - Le régime commercial du Sénégal, son accès aux marchés, et les normes imposées par l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) etc.
- La compétitivité de l'économie sénégalaise
 - Gestion du taux de change
 - Coûts des facteurs de production et environnement des affaires
 - Le département des douanes en tant qu'aide au commerce
 - Institutions d'appui au développement des exportations
 - La capacité en ressources humaines
- Analyse sectorielle
 - Tourisme
 - Agriculture
 - Exportations des textiles
 - Pêcher
- Commerce et pauvreté
- Les besoins en assistance technique

3. Aperçu des principales questions à aborder

3.1 Cadre macro et socioéconomique et la performance commerciale

Le PIB du Sénégal a connu, depuis 1995, une croissance moyenne annuelle en termes réels supérieure à 5 %, avec une inflation bien inférieure à 3 % (voir tableau 1). L'économie a continué à croître à un rythme robuste en l'an 2000. On estime à 5,6% le taux de croissance du PIB en termes réels, sous la poussée d'une forte croissance de la production agricole et d'un secteur des télécommunications florissant. L'inflation est restée faible à 0,7 %. Le déficit de la balance commerciale courante extérieure (à l'exclusion des transferts officiels) s'est légèrement accentué à 8,1 % du PIB en 2000, suite à la détérioration des termes de l'échange. La croissance de la masse monétaire, avec un taux de 10,4 %, a nettement dépassé celle du PIB nominal (6,4 %). Le crédit à l'économie s'est accru de plus de 28 %, une augmentation liée aux difficultés financières rencontrées par des secteurs de l'arachide et de l'énergie.

Tableau 1. Principaux indicateurs économiques, 1997-2000

	1997	1998	1999	2000
Économie intérieure	Variation annuelle en pourcentage			
PIB réel	5.0	5.7	5.1	5.6
Déflateur du PIB	2.4	1.7	1.5	0.8
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.8	1.1	0.8	0.7
	En pourcentage du PIB			
Investissement fixe brut	15.8	17.6	19.4	19.1
Épargne intérieure brute	9.2	10.5	11.8	10.1
Épargne nationale brute	11.6	12.9	13.2	12.6
Économie extérieure	En millions de dollars EU¹			
Exportations, f.o.b.	904.5	973.4	1028.4	959.2
Importations, f.o.b.	-1175.9	-1287.8	-1374.7	-1342.4
Déficit de la balance courante (à l'exclusion des transferts officiels courants)	-328.5	-351.7	-369.0	-350.8
Compte de capital	96.1	111.1	97.6	74.5
Solde global	108.3	65.7	85.5	-26.0
Déficit du compte courant (en pourcentage du PIB)	-4.2	-4.6	-6.1	-6.5
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	77.1	77.1	74.6	78.6
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage) ²	-3.7	2.2	-2.4	-6.5
Variables financières	En pourcentage du PIB¹			
Recettes publiques (à l'exclusion des dons)	16.9	16.8	17.3	18.1
Dépense Totale	18.9	20.1	20.8	20.1
Déficit global des finances publiques (sur base des engagements et à l'exclusion des dons)	-2.0	-3.3	-3.5	-2.0
Solde budgétaire	2.7	2.6	1.7	1.2
Variation de la monnaie au sens (en pourcentage)	7.3	8.6	13.3	10.7
Variation du crédit à l'économie (en pourcentage)	13.7	11.2	10.4	28.6

Sources: Gouvernement du Sénégal; Estimations et projections des experts du FMI.

1 Sauf indication contraire.

2 Un signe négatif indique une dépréciation du franc CFA.

Au chapitre du budget, le déficit budgétaire global a diminué de 3,5 % du PIB en 1999 à 2 % en 2000. Les recettes ont affiché une solide performance, les recettes fiscales du Sénégal allant en effet au-delà du critère de convergence régional établi à 17 % du PIB. Le solde budgétaire de base est donc excédentaire, solde qui mesure la robustesse des politiques budgétaires sous-jacentes. Ce solde a chuté de 1,7 % du PIB à 1,2 % du PIB. Malgré cette performance fiscale positive, la situation budgétaire reste fragile à cause de développement défavorable dans les secteurs arachides et énergie, où des problèmes structurels de longue date ont conduit à une accumulation substantielle de la dette de deux entreprises publiques auprès des banques locales et de leurs fournisseurs. La compagnie d'arachide (SONACOS) s'est avérée incapable de rembourser son crédit de campagne 1999-00 et a dû emprunter un montant supplémentaire équivalent à 2,7 % du PIB auprès des banques locales et étrangères au début de 2001. Cet emprunt supplémentaire est en partie garanti par des dépôts de garantie, versés par le gouvernement auprès des banques locales. Ces versements ont affaibli le trésor public, qui se trouve aujourd'hui confronté à des tensions de trésorerie.

La situation financière de la compagnie nationale d'électricité (SENELEC) a empiré après la décision du gouvernement de racheter les parts d'un investisseur stratégique privés en 2000 et la réduction de ses lignes de crédit. Les arriérés accumulés par la compagnie au cours des 9 derniers mois sont substantiels, et ont des répercussions financières défavorables pour les fournisseurs de pétrole et la raffinerie locale. Le gouvernement s'est engagé à résoudre les problèmes de dette de ces deux entreprises par le biais de la privatisation de la SENELEC et de SONACOS et le retrait de SONAGRAINES de la collecte et du transport des arachides.

Malgré cette bonne performance de l'économie, la pauvreté continue à prévaloir dans le pays. Les observations préliminaires montrent une étendue très importante de la pauvreté au Sénégal, dont les indicateurs sont voisins des moyennes pour l'Afrique subsaharienne. Pour mieux orienter la croissance en faveur des pauvres, le gouvernement a concentré l'effort sur une diversification et une plus grande compétitivité des productions agricoles sur les marchés internationaux en utilisant l'aide intérimaire au titre de l'Initiative PPTE. Il s'attelle à finaliser son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour mars 2002. Il a également lancé une enquête auprès des ménages dont les résultats devront permettre de mieux connaître le profil de pauvreté au Sénégal et seront intégrés dans les mises à jour du DSRP.

Performance commerciale

La surévaluation du franc CFA, la monnaie commune de l'UEMOA, au cours de la période 1985-94 a conduit à une perte significative des parts de marché pour l'ensemble des pays concernés. Après la dévaluation de 1994, la plupart de ces pays ont cependant pu renverser cette tendance. Le Sénégal est un des rares pays à ne pas avoir pu répondre à la dévaluation et donc à voir sa part de marché international continuer à diminuer (voir tableau annexe 1). Et pourtant, la demande mondiale pour les produits d'exportation du Sénégal s'est accrue à un taux rapide de près de 6,5 % par an après 1994.

Au cours de la période 1989-99, les exportations sénégalaises ont chuté de 22,4 % du PIB à 19,3 % du PIB, alors que la plupart des autres pays en voie de développement enregistraient des

augmentations de plusieurs points de pourcentage de ce ratio. En fait, la croissance des exportations sénégalaise est de 1,7 % inférieure à celle du PIB¹. Depuis 1995, leur part du PIB est restée constante à environ 21 % (voir tableau 3). Les principaux produits d'exportations du Sénégal sont les produits halieutiques frais (44 %), les huiles végétales (20 %), les aliments pour bétail (6 %) et le poisson en conserve (5 %). Pour chacun de ces produits, le Sénégal a perdu une part importante de marché au cours des dix dernières années. Entre 1990-1999, ses exportations traditionnelles ont stagné tandis que la croissance de ses nouvelles exportations est restée timide. En ce qui concerne les produits halieutiques (frais et en conserve) qui constituent la principale exportation du Sénégal, la part de marché a reculé, passant de 1,49 % en 1990 à 0,94 % en 1999. Les huiles végétales ont également enregistré un recul, passant de 2,16 % à 0,78 %. Par contre les légumes se sont mieux comportés, leur part de marché passant de 0,03 % à 0,06 % mais restant toujours inférieure au 0,1% atteint en 1985.

**Tableau 2. Importance des recettes du commerce des marchandises et du tourisme
(en pourcentage du PIB)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
En pourcentage du PIB						
Recettes en devises						
Biens et Services	35.13	31.24	30.76	31.64	23.94	32.28
Exportations f.o.b.	21.64	21.31	20.70	20.84	21.61	21.88
En pourcentage des recettes totales en devises						
Exportations f.o.b.	61.59	68.21	67.30	65.86	67.28	67.78
Arachides	6.50	5.52	3.73	3.58	4.12	5.93
Halieutiques	17.15	19.73	20.76	19.49	19.11	15.72
Phosphates	9.66	10.49	10.85	9.76	8.59	7.14
Autres exportations	28.27	32.49	31.96	33.04	35.46	38.99
Services	38.41	31.79	32.70	34.14	32.72	32.22
dont: Tourisme	10.03	10.78	12.08	11.68	11.37	11.18

Source: Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest ; et estimations des experts du FMI

Les destinations des exportations sénégalaises se sont considérablement modifiées au cours des dernières années. La part des exportations vers l'Espagne et l'Italie s'est accrue au dépend des exportations vers la France. Si les exportations vers l'Afrique ont augmenté de façon significative, une bonne moitié des exportations a toujours les pays européens pour destination et leur pourcentage s'est accru depuis 1993 (voir tableau 2).

**Tableau 3. Destinations des exportations du Sénégal, 1993-2000
(pourcentage des exportations totales)**

	1993	1995	1998	2000 est.
UE	42.4	65.3	41.5	48
France	26	30	18.7	19.1
Italie	6.8	12.8	6.3	11.8
Espagne	1.6	5.2	5	6.3

¹ Indicateurs de développement dans le monde 2001, p. 332.

Afrique	18.2	20.1	27.4	26.1
Mali	5.2	5.7	5.3	6.4
Cote d'Ivoire	2.2	0	3.9	2.4
Mauritanie	2.1	1.4	2.6	2.2
US	2	1.2	0.4	0.5

Source: Gouvernement du Sénégal

3.2 Compétitivité de l'économie sénégalaise

3.2.1 Taux de change

Le Sénégal est membre de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) depuis 1994 et partage avec les membres de cette union une monnaie commune, le franc CFA. Cette monnaie maintient une parité fixe avec le franc français, et donc l'ECU. La dépréciation de l'ECU au cours des années récentes, couplée avec les taux faibles d'inflation au Sénégal, a eu pour effet une dépréciation du taux de change effectif réel (TCER) de près de 10 % au cours de la période 1999-2000. Comme l'Union Européenne reste le premier partenaire commercial du Sénégal (48 % des exportations totales ont pour destination le marché européen), ceci n'a eu que peu d'effet sur la compétitivité des exportations. Cependant, ce lien à l'ECU pourrait affaiblir la compétitivité extérieure du Sénégal dans le futur, sur les marchés hors Union Européenne.

3.2.2 Régime commercial

Le Sénégal est membre de l'OMC depuis le premier janvier 1995. Le dernier rapport de performance commerciale de l'OMC date de 1995 et aucun autre rapport n'est prévu jusqu'en 2003. Les régimes d'importations influencent dans l'ensemble le système incitatif, conférant à ce dernier une orientation anti-exportation. En tant que membre de l'UEMOA, le Sénégal est membre d'une zone de libre échange, et d'une union douanière (depuis 2000) et donc applique un tarif extérieur commun (TEC) sur toutes les importations provenant de pays situés hors de la zone (plus une taxe statistique). Le TEC est moins élevé et considérablement plus simple (quatre catégories : 0,5, 0,10, 0,20) que l'ancien tarif qui existait avant 2000 et les restrictions aux importations ont été réduites. Cependant, on y retrouve encore quelques licences d'importations et des restrictions quantitatives. Certains ont émis des doutes quant à la rigueur avec laquelle les nouveaux tarifs et autres réglementations de l'UEMOA sont appliqués en pratique sur le terrain. En 2000, la Commission de l'UEMOA a fait préparer un document faisant le point sur l'application du tarif commun dans les états membres, document qui montre des pratiques fort variables selon les états membres. Une mise à jour de ce document, financée par un Fonds de Développement Fiducier IDF de la Banque mondiale, devrait avoir lieu au début de janvier 2002.

Dans ce contexte, le rapport analysera : (a) la structure des tarifs et les autres mesures des régimes commerciaux au Sénégal et (b) les problèmes d'accès au marché et les systèmes mis en place pour satisfaire aux normes d'exportation des pays importateurs. On notera que les bénéfices de cette analyse pourront s'étendre à d'autres états membres de l'UEMOA qui ont en commun la même structure.

3.2.3 Coût des facteurs de production et environnement des affaires

Le document reverra l'ensemble des données disponibles, dont certaines sont reflétées dans le document Banque mondiale, « *Country Framework Review* » (CFR), qui analyse le cadre réglementaire et les autres aspects de la prestation des services d'infrastructure, de façon à évaluer ce qu'il y a lieu de faire pour assurer une contribution aussi bonne que possible de ces services à la compétitivité des exportations. Le CFR couvrira les services d'eau, d'énergie, de télécommunications et de transports aériens, ainsi que les services portuaires.

Le CI se propose d'entreprendre une enquête sur le climat des affaires, consacrée aux entreprises exportatrices, avec pour objectif d'identifier les problèmes perçus par la communauté d'affaires comme étant les principaux goulots d'étranglement de ses opérations. L'accent sera mis sur les opérations d'exportation et sur la façon de stimuler des réponses aux réformes au niveau de l'offre. Cette enquête, qui a déjà été testée auprès de plusieurs pays, dont le plus récent est la Mauritanie, sera modulée en fonction de l'environnement sénégalais. Elle viendra en complément des études les plus récentes du FIAS².

3.2.4 Les services des douanes en tant qu'aide au commerce

La compétitivité extérieure dépend de nombreux facteurs, dont le fonctionnement efficace des services douaniers. Le dernier rapport FIAS (1999) recommande plusieurs mesures dans ce domaine pour faciliter le commerce et aider la communauté commerciale. Les services douaniers ont fait de grands progrès récemment en accélérant les procédures de sorties des douanes et en initiant un processus de réforme. Le lancement de la nouvelle version du GAINDE (une application de la technologie de l'information conçue localement pour faciliter les procédures douanières) et une simplification des processus d'importation (qui à l'heure actuelle sont introduits par phase dans les différents services), constituent une preuve que l'administration des douanes prend très au sérieux l'amélioration des processus d'importations et d'exportation. La préparation du GAINDE s'est faite sur la base de consultations intensives et de la participation de l'ensemble des opérateurs privés commerciaux. Cependant plusieurs problèmes restent encore à aborder en détail :

- (i) assurer un accès facile mais bien ciblé aux intrants en franchise de droit pour les entreprises d'exportations
- (ii) une mise en œuvre de la définition OMC pour la valorisation des exportations
- (iii) les meilleurs moyens d'utiliser le contrat d'inspection avant embarquement une fois que la définition de la valeur OMC sera mise en exécution.

Le Directeur général des douanes est très réceptif à un examen indépendant des efforts entrepris par son département pour moderniser les douanes et pour attirer une assistance technique nécessaire à l'exception du plan d'action résultant. L'OMC a déjà exprimé son intérêt à fournir

² FIAS, (1999), Sénégal, Le Parcours de l'Investisseur

l'assistance technique nécessaire.

3.2.5 Support institutionnel au développement des exportations

Il revient au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et du Commerce de définir et de mettre œuvre la stratégie d'exportation nationale. Le Ministère du Tourisme, aboli d'abord et ensuite ré-établi moins de 12 mois plus tard, a une responsabilité identique pour le secteur du tourisme. Le nouveau Ministre du Tourisme s'active à la remise en route de son Ministère. Avec l'appui du CIC et de l'aide canadienne, le Ministère du Commerce a préparé une série d'études sectorielles dont l'ensemble constitue la stratégie d'exportation du gouvernement (STRABEX). L'Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et Des Grands Travaux (APIC) a pour mandat d'assurer aux investisseurs un climat d'investissement attractif, en prêtant une attention particulière aux exportateurs. Au niveau du secteur privé, plusieurs organisations professionnelles représentent les opérateurs des différents secteurs. Il y a également plusieurs fédérations d'employeurs. L'étude aura à examiner en détail ces différentes organisations, leur capacité, la façon dont elles exécutent leur mandat et la façon dont elles coopèrent les une avec les autres. L'étude devra également rechercher le meilleur endroit pour installer le pôle commercial de facilitation des échanges et de système d'information, appuyé par la CNUCED. L'examen portera également sur la façon dont une nouvelle assistance technique pourra aider ces institutions à améliorer leur appui au secteur des exportations.

3.3 Les analyses sectorielles

3.3.1 Agriculture

Les exportations agricoles comptent pour un tiers des exportations totales. Elles comprennent surtout des exportations traditionnelles telles l'arachide et l'huile d'arachide, le coton et les graines de coton. Cependant, les exportations non traditionnelles représentent un segment important des exportations, même si leur niveau ne dépasse pas 5 % du total. Elles comprennent des légumes et des fruits, frais et en conserve.

Le haricot vert constitue la principale *exportation horticole* (63 % du volume total), avec pour seule destination la France et les pays du Benelux. Son exportation est confiée à deux grandes entreprises d'exportation, représentant plus de 50 % des exportations totales. Les exportations horticoles du Sénégal vers l'Europe ne représentent que 1,7 % des importations totales du continent. Outre les haricots verts, le Sénégal exporte également des tomates cerise, des mangues et des melons. Les quantités exportées pour chacun de ces produits sont d'environ 500 tonnes. Les exportations horticoles se montent à l'heure actuelle à 9.300 tonnes. S'il dépasse de 50 % les chiffres de 1997/98, ce chiffre reste nettement inférieur aux 20.000 tonnes qu'atteignaient ces exportations au cours des années 70 et au début des années 1980. Le Projet de Promotion des Exportations Agricoles, un projet financé par la Banque mondiale (AEPP) et mis en vigueur en 1997 (et dont la clôture devrait se faire à la fin de 2002), a contribué au relèvement du volume des exportations.

Des études récentes pilotées par le Centre International du Commerce (CIC) chiffrent à 50.000 tonnes ou plus à l'horizon 2006 le niveau que pourraient atteindre les exportations horticoles et identifient plusieurs produits à haut potentiel sur les marchés européens et régionaux. Le Sénégal jouit en effet d'un climat favorable et d'une position géographique avantageuse pour fournir à la

fois des produits tropicaux et des fruits et légumes de contre-saison en Europe du nord ainsi qu'aux clients de France et des pays du Benelux. Les marchés d'Amérique du nord et du Moyen-orient pourraient également être développés davantage. De plus, le recours de plus en plus aisé au transport transocéanique réfrigéré de Dakar vers l'Europe devrait permettre d'acheminer des volumes plus élevés à un coût moindre que le coût actuel, basé sur le transport aérien, qui à l'heure actuelle amène à destination plus de trois quarts des exportations.

Cependant, plusieurs contraintes freinent le développement de ce potentiel. L'élimination de certaines de celles-ci s'inscrit dans les objectifs de projets en cours. Le Cadre Intégré (CI) permettra de faire le point sur les progrès qu'ils ont permis de réaliser à ce jour et d'examiner avec les autorités gouvernementales, les représentants du secteur privé et les bailleurs de fonds étrangers de nouvelles possibilités permettant de développer plus avant le potentiel d'exportation du secteur horticole.

- Contraintes liées à la terre et à la main-d'œuvre. Niayes est la région du Sénégal où se cultivent en majorité les produits d'horticulture commerciale. Cette région, située au nord de Dakar sur la côte, a pour principaux atouts sa proximité de Dakar et de son aéroport ainsi qu'une main-d'œuvre abondante. Cependant, plusieurs facteurs limitent son potentiel : une insuffisance de terres cultivables et d'eau, urbanisation des terrains agricoles et leur salinité croissante. Bien que les conditions de production soient bonnes dans la vallée du Sénégal, l'expansion de la production y est contrariée par un manque d'accès à une main-d'œuvre et à des terrains à des coûts avantageux.
- L'organisation actuelle de la production horticole, dominée par un petit nombre de producteurs et exportateurs étrangers, pourrait atténuer l'impact favorable aux pauvres d'une expansion des exportations. Ces exportateurs et producteurs sont à même de satisfaire aux normes d'importations européennes, et paraissent capables de maîtriser les coûts de production. La question est donc de savoir s'il est possible de modifier le système de production actuel de façon à impliquer davantage des petits producteurs, lesquels pourraient alors bénéficier d'un meilleur accès aux intrants et de conseils techniques que leur prodigeraient les entreprises exportatrices d'aujourd'hui.
- L'infrastructure actuelle de manutention, d'emballage et de conservation des produits périssables est inadéquate, avec pour effet d'augmenter les coûts d'exportation. A l'heure actuelle, l'aéroport de Dakar ne dispose pas d'équipements modernes de manutention. Il n'y a pas non plus un réseau national de grossistes en produits frais.
- Les compétences de gestion de nombreux groupes qui participent au commerce d'exportation laissent à désirer et il n'existe pas au niveau local des cabinets de consultation et de formation dans le domaine des affaires susceptibles de relever le niveau des compétences. L'étude devrait donc se pencher sur les moyens de créer un environnement de politiques et de réglementations, susceptible de favoriser l'émergence de partenariats entre les opérateurs locaux et des investisseurs étrangers, ces derniers apportant au partenariat leur expertise dans les domaines techniques, financiers et de gestion.
- Les exportations traditionnelles que sont les arachides et le coton représentent toujours les sources les plus importantes de revenus pour les paysans pauvres. Or le secteur de l'arachide a souffert d'un affaiblissement de la demande sur les marchés mondiaux au cours des années récentes ainsi que d'une forte augmentation de son endettement. Des politiques ont été mises en place pour privatiser la compagnie de transformation de l'arachide. L'étude s'appuiera

dans ce domaine sur la connaissance de ce secteur au Sénégal et sur celle des experts de la Banque mondiale (El Hajj Amadou Toure et Léopold Sarr de la mission résidente à Dakar).

3.3.2. Pêcheries

La préparation d'une stratégie du secteur des pêcheries au Sénégal a récemment fait l'objet de nombreux efforts. Grâce au CIC, on dispose aujourd'hui d'une étude diagnostique assortie de documents de stratégie qui analysent en profondeur les mécanismes actuels de commercialisation et d'exportation des produits halieutiques, le potentiel des différents marchés et produits, ainsi que les arrangements institutionnels nécessaires à une expansion de ces exportations. Il existe également un document, daté d'avril 2001 et préparé par le Ministère des Pêches et du Transport Maritime, qui s'appuie sur les analyses du CIC et d'autres études stratégiques récentes pour fournir une analyse descriptive des problèmes du secteur, un diagnostic et une stratégie pour le développement durable des secteurs pêcheries et aquaculture. Ces documents pourront être utilisés comme points de départ pour la contribution du CI.

Le secteur des pêcheries représente 2,5 % du PIB et emploie, directement et indirectement, environ 600.000 personnes. On estime à 395.000 tonnes le niveau des prises totales en 1999, dont 124.500 tonnes ont été exportées, rapportant ainsi 185 millions de dollars EU, soit 40 % de la valeur totale des exportations sénégalaises. Les pêcheries artisanales comptent pour 80 % de l'activité totale du secteur. Le secteur joue également un rôle très important sur le plan de la nutrition des populations locales en fournissant à celles-ci, grandes consommatrices de poissons, la plus grande partie de l'apport en protéines.

Malheureusement, les ressources halieutiques à haute valeur marchande sont surexploitées, comme le montre la recherche et la diminution, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, des prises pour des espèces données.

Souvent, les pêcheries industrielles et artisanales sont en concurrence pour les mêmes ressources halieutiques. Bien que les prises des pêcheurs industriels aient chuté, elles restent orientées vers l'exportation et traitent la plupart des prises à bord des bateaux. Les prises des pêcheurs artisanaux sont également en déclin, mais sont vendues essentiellement au niveau local, en utilisant les circuits traditionnels de distribution, de transformation et de commercialisation. Cette situation a pour résultat un approvisionnement inadéquat de l'industrie nationale de transformation, laquelle opère avec un excédent de capacité substantiel, mettant en danger la viabilité financière du secteur et son niveau d'emploi.

En général, la qualité des produits de la mer pour les flottes artisanales est inférieure à celle du poisson traité de façon industrielle. La conservation des prises à bord et leur débarquement laissent en effet beaucoup à désirer sur le plan contrôle de qualité, à cause de la faiblesse des institutions responsables au Sénégal de contrôler la qualité des pêches artisanales et de la médiocrité des infrastructures dont dispose le secteur. Les pêcheries artisanales sont donc véritablement prises entre le marteau et l'enclume : d'un côté, leurs prises chutent, et de l'autre leur qualité insuffisante les coupe de l'accès aux marchés d'exportation, potentiellement plus avantageux.

La concurrence sur le marché des exportations est devenue de plus en plus intense. La forte concurrence des exportateurs asiatiques rend encore plus difficile de satisfaire aux normes sanitaires strictes imposées par les importateurs les plus importants (l'Union Européenne et le Japon). Les producteurs locaux ont donc besoin d'améliorer leurs stratégies de commercialisation de façon à mieux valoriser leurs produits sur les marchés d'exportation. Les flottilles étrangères dont la présence est très lourde, sont mal surveillées, ce qui présente également un dilemme sur le plan développement aux autorités du Sénégal.

Ces contraintes sont décrites en détail dans les études existantes, dont les recommandations en termes d'actions s'articulent autour de huit objectifs stratégiques. Les domaines prioritaires sont les suivants :

- La nécessité de formuler une stratégie de gestion des ressources, basée sur un système transparent d'octroi de licences de pêche, assortie d'une analyse socio-économique et politique des coûts et bénéfices totaux de maintenir à leur niveau respectif ou de réduire les pêcheries industrielles et les pêcheries artisanales, assortie aussi d'une restructuration du cadre réglementaire pour l'opération des navires étrangers, des vaisseaux industriels nationaux et de la flottille artisanale. Il faudra également penser à imposer des périodes de repos biologique, à la fois dans le temps et dans l'espace, à orienter la recherche vers la préparation et la surveillance des plans halieutiques spécifiques, à renforcer et à améliorer l'efficacité de la surveillance maritime, et à relever les capacités des institutions privées et publiques impliquées dans le secteur.
- Des mesures pour augmenter la valeur ajoutée du secteur des pêcheries artisanales : infrastructures nécessaires (routes, infrastructure de réfrigération, transformation pour l'exportation, réduction des pertes, etc.).
- Une meilleure coopération régionale
- Un meilleur accès au financement à des prix abordables.

Si ces différentes études et stratégies sectorielles sur les pêcheries relèvent bien les principaux problèmes à aborder, elles ne fournissent qu'une analyse limitée des choix stratégiques possibles, et en particulier, n'assortissent pas de priorités la mise place des principaux programmes de développement recommandés par la stratégie, compte tenu des aléas probables des financements externes auxquels l'ensemble du programme risque d'être assujéti. Le CI devrait donc aider le gouvernement à établir des priorités entre les différentes actions proposées et faire pression pour une analyse plus détaillée des implications de ces actions. Le cadre identifiera également les domaines où l'assistance technique pourrait être la plus bénéfique. Ce processus s'appuiera sur des consultations en cours à l'heure actuelle entre les secteurs publics et privés.

3.3.3 Tourisme

Le tourisme compte pour environ 2,8 % du PIB et 14 % des recettes en devises. Le nombre d'arrivées semble s'être accru considérablement (de 286.000 en 1990 à 420.000 en 1999). Malgré son importance, cette statistique sous-estime la contribution du tourisme au PIB et à l'emploi total ; chaque emploi créé dans le secteur du tourisme engendre à son tour 3,5 emplois en moyenne dans le reste de l'économie (effets indirects).

Le tourisme est un secteur en pleine expansion dans l'économie mondiale, et les recettes touristiques augmentent à un rythme plus élevé que celles de l'ensemble des exportations. Cependant, les pays qui bénéficient le plus de ce phénomène sont ceux qui parviennent à se positionner correctement à la fois en terme de qualité et de diversité des produits touristiques. A l'exception de l'Égypte, de la Tunisie, du Maroc et du Botswana, la plupart des pays africains semblent ne pas avoir su prendre avantage de cette opportunité majeure pour revigorer la croissance de leur économie. Ainsi, le Sénégal n'a pas une stratégie de tourisme clairement définie et semble en passe de perdre sa part de marché, une tendance qui pourrait malheureusement s'accélérer en l'absence d'efforts spéciaux dans ce domaine.

Au début de 2001, un cabinet de consultation local (Performance Management Consulting – PMC) a préparé une étude importante pour le « Groupe de Réflexion pour la Compétitivité et la Croissance (GRCC) ». Cette étude fait le point sur le développement du tourisme de façon globale, mais aussi en Afrique et au Sénégal. La consultation s'est faite sur la base de nombreux contacts avec des associations professionnelles et des opérateurs individuels. Son rapport relève les principales caractéristiques du secteur tourisme sénégalais et propose un programme d'actions. Ce dernier comprend un train de mesures de politique susceptibles d'améliorer la performance du secteur et sa contribution au PIB ainsi que sa capacité de créer des emplois. Les domaines couverts comprennent : (i) l'environnement fiscal et réglementaire ; (ii) l'infrastructure, les réglementations en matière d'utilisation du sol et la dimension régionale de l'industrie ; (iii) des améliorations de qualité ; (iv) la formation professionnelle nécessaire au secteur ; (v) la promotion du Sénégal en tant que destination touristique ; et (vi) l'appui au développement que les secteurs culture et artisanat pourraient fournir au secteur touristique. Pour chacun de ces domaines, l'étude envisage la mise place d'une commission, dont les membres émaneraient à la fois du secteur public et des opérateurs privés, avec pour mandat d'élaborer un programme de travail détaillé. Cependant, ce plan d'action n'a pas été exécuté, en particulier à cause de l'absence d'un Ministère du Tourisme, lequel a été récemment ré-établi.

Le plan d'action proposé, tel qu'il est rédigé à l'heure actuelle, manque de priorités clairement établies entre les nombreuses recommandations, apporte une attention insuffisante à la problématique de l'appui institutionnel nécessaire au développement du tourisme, et traite insuffisamment les implications en matière de coûts. Cependant, il fournit une bonne vision du secteur et constitue un excellent point de départ pour la préparation d'un plan d'actions sectoriel par le CI.

3.3.4. Le textile et l'industrie du vêtement

Le Sénégal a une tradition de production textile qui date d'avant son indépendance. A ses débuts, ce secteur jouissait d'une protection très élevée faite d'un système complexe de tarifs élevés et de restrictions quantitatives d'importations. Il a également bénéficié de la surévaluation du Franc CFA. Depuis lors, le secteur est confronté à de nombreuses difficultés. Il est dominé par un petit nombre de firmes étrangères qui opèrent en dessous de leur capacité. En général leurs équipements sont obsolètes et leur gestion laisse à désirer. L'appui du gouvernement aux entrepreneurs nationaux n'a pas été guidé par des critères purement économiques, et par

conséquent, n'a pas réussi à créer des firmes textiles nationales dynamiques. Récemment, un nouvel investisseur étranger dans le secteur s'est retiré après moins d'une année d'opération³.

L'industrie du vêtement au Sénégal a pour atout la présence de nombreux tailleurs de haute qualité. Cependant, la plupart d'entre eux opèrent sur une très petite échelle et n'ont pas réussi à pénétrer le marché des exportations. Les données d'enquête montrent que la principale contrainte au développement du secteur est moins la demande pour ses produits que l'incertitude de l'approvisionnement en intrants et les contraintes de production. Cette situation laisse le Sénégal avec un secteur opérant à l'inverse de ce qui devrait être son avantage comparatif, c'est-à-dire avec des firmes textiles à haute intensité de capital (filature, tissage, et impression) et très peu d'entreprises à haute intensité de main-d'œuvre dans le domaine de l'habillement et du vêtement.

Les secteurs du textile et du vêtement pourraient bénéficier de la clause NPF, laquelle sera progressivement éliminée à partir de 2004, mais surtout, et ceci est beaucoup plus important, de l'AGO⁴, qui donne aux producteurs africains de textile et de vêtement un accès en franchise de droits de douanes au marché américain. Il faut noter qu'au cours des quatre premières années d'application sur la période de huit ans prévues pour l'AGO, l'accès en franchise de droit de douane est garanti même lorsque le vêtement est confectionné avec des tissus fabriqués en dehors du continent africain ou des Etats-Unis. Cette disposition fournit une excellente occasion de galvaniser la recherche d'investissement dans le secteur et d'assurer aux investisseurs nationaux et étrangers intéressés un environnement favorable.

Les questions auxquelles devra répondre l'étude sont les suivantes :

- Quelles sont les principales contraintes à l'expansion du secteur et quelles sont les actions de politique requises ?
- Quel sera le soutien institutionnel à pourvoir (privé et public) ?
- Quel seront les efforts que l'APIX aura à déployer pour attirer des IDE dans le secteur ?
- Que peut-on faire pour encourager les opérateurs existants à améliorer leur efficacité ?
- Y a-t-il moyen d'appuyer les activités de commercialisation des exportateurs en assurant une information commerciale en temps opportun et de contenu adéquat ?
- Que pourraient être les contributions de Pôles Commerciaux fonctionnant correctement ?
- Quel pourrait être le rôle des zones franches ? Pourvoient-elles l'environnement nécessaire pour encourager la production du textile et des vêtements, ou d'ailleurs toute autre production ?
- Comment le TEC et le système de quota d'importation peuvent-ils contribuer à réduire la fraude et la sous-facturation ? (La fraude et la sous-facturation sont citées comme étant des éléments de concurrence déloyale et des raisons de sous-utilisation de la capacité installée).

³ Stephen Golub et Ahmadou Aly Mbaye (2000) "Obstacles and Opportunities for Senegal's International Competitiveness: Case Studies of the Peanut, Fishing and Textile Industries" (Obstacles et opportunités pour le relèvement de la compétitivité du Sénégal : Études de cas dans les secteurs arachide, pêche et textile), document qui a servi de base à la rédaction d'une grande partie de cette section.

⁴ Abbréviation de Africa Growth and Opportunity Act. Loi américaine sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, l'AGO, adoptée en septembre 2000.

La question fondamentale est de savoir si l'industrie textile au Sénégal a un avenir dans le cadre d'une économie plus ouverte, soit en tant que fournisseur efficace du marché local et régional ou en tant qu'exportateur en dehors de la région. Il faut également déterminer ce qu'il conviendrait de faire pour encourager une croissance vigoureuse dans le secteur de l'habillement et du vêtement.

4. Commerce et Pauvreté

Le PIB du Sénégal s'est accru en moyenne de 5 % par an en termes réels depuis 1995, et le taux d'inflation s'est maintenu bien en dessous de 3 %. La performance économique a été globalement satisfaisante en 2000 et au cours du premier trimestre de 2001. Cependant, malgré la croissance économique, la pauvreté reste un phénomène très répandu. L'index de développement humain du PNUD classe le Sénégal 154ème sur 174 pays. Avec un taux de 2,7 % au cours de la période 1980-98, la croissance de la population reste très élevée.

La croissance économique n'a pas eu des retombées égales sur tous les secteurs. Certains d'entre eux, comme l'agriculture qui assure la subsistance de 60 % de la population sénégalaise, n'ont que faiblement bénéficiés de la croissance du PIB. De plus, la croissance n'a pas réussi à faire reculer le chômage ou à améliorer les conditions de vie de la majorité de la population. En fait, on constate un recul du développement social et une aggravation de la pauvreté. Une enquête sur la pauvreté (ESP) de 1991 indiquait que 33 % de sa population étaient considérés comme pauvres, sur la base d'un indicateur de 110,8 CFAF par habitant et par jour, et de l'absorption journalière de 2,400 calories. En 1995, l'enquête de ménage du Sénégal (ESAM) arrivait à la conclusion que 65 % de la population devaient être considérés comme pauvres, sur la base de 392 FCFA par adulte par jour. Il faut noter que ces différents chiffres ne sont pas entièrement comparables. Cependant, il y a consensus sur le maintien à un niveau élevé du phénomène de la pauvreté malgré la performance de croissance des dernières années. Une nouvelle enquête de consommation des ménages est en cours d'exécution et ses résultats devront permettre de mieux estimer la prévalence réelle de la pauvreté.

Les différentes études entreprises par les autorités sénégalaises indiquent que la croissance économique du pays pourrait ne pas avoir eu un impact véritablement significatif sur la pauvreté. Ceci pourrait être largement dû à la faiblesse de la productivité agricole. Le secteur agriculture, qui emploie 70 % de la main-d'œuvre nationale, est particulièrement vulnérable aux chocs exogènes (sécheresses et variation dans les prix mondiaux des produits primaires) et ne représente que 10 % du PIB. Les secteurs porteurs de croissance fournissent relativement peu d'emplois (production d'huile d'arachide, usines de transformation des produits halieutiques, phosphates, ciment, télécommunications). La pauvreté au Sénégal se manifeste surtout dans les zones rurales où habitent, selon les estimations, 70 % des pauvres. Elle est plus accentuée dans les zones où la production agricole est moins diversifiée, et où les migrations vers les zones urbaines sont moins prononcées.

Le gouvernement prend des mesures pour réduire la pauvreté et d'orienter davantage la croissance en faveur des pauvres. C'est ainsi qu'il restructure les secteurs de l'arachide et de l'électricité qui ont contribué à fragiliser la situation fiscale et qu'il protège les dépenses au profit des secteurs sociaux. Pour financer ces dépenses, le gouvernement a récemment modifié la TVA pour l'amener à un taux unique de 18 % et a réintroduit un mécanisme pour les prix de détail des

produits pétroliers permettant de répercuter immédiatement sur le consommateur toute variation des prix mondiaux. Ces mesures, auxquelles s'ajoute le renforcement de l'administration fiscale, ont permis d'accroître les recettes fiscales, dont certaines étaient utilisées pour subventionner les produits pétroliers. Les autorités ont l'intention de financer des dépenses additionnelles en faveur de la pauvreté en profitant de l'aide intérimaire au titre de l'Initiative PPTTE. Pour assurer que la croissance profite aux pauvres, le gouvernement va donner priorité à l'agriculture, avec pour objectifs principaux de diversifier et d'augmenter la compétitivité des produits agricoles sur les marchés internationaux. Quant à la stratégie commerciale présentée dans l'étude CI, elle bénéficiera aux pauvres en mettant l'accent sur le secteur agricole traditionnel et sur les pêcheries artisanales ainsi que sur un secteur du vêtement à haute intensité de main-d'œuvre qui pourrait contribuer à faire reculer le chômage élevé en zone urbaine (27 % selon les dernières estimations).

Le gouvernement a l'intention de finaliser un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour le premier trimestre de 2002. A cet effet il a mis en place un processus participatif en juin 2001 et des mécanismes de consultation à l'échelon régional ainsi que des groupes thématiques ont été mis en place de façon à assurer une participation la plus large possible de la société civile et des bailleurs de fonds. Une enquête sur les ménages est en cours de façon à affiner la connaissance du profil de pauvreté au Sénégal. Les résultats complets de cette enquête seront intégrés dans la première mise à jour annuelle du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en 2002.

Cette section fournira un récapitulatif de l'impact sur la pauvreté de la stratégie commerciale, tandis que chacune des sections précédentes mettra en exergue l'impact sur la pauvreté de leurs recommandations.

5. Assistance technique

Cette section fera la synthèse des besoins en assistance technique identifiés dans les chapitres précédents. Elle assortira de priorités et d'un calendrier de mise en œuvre l'assistance technique indispensable. L'étude fera également la synthèse des travaux d'appui en cours en ce qui concerne les questions commerciales.

6. Dotation en personnel du travail consacré au CI

Chef de Projet:	Luc De Wulf (consultant), Nancy Benjamin (Banque mondiale, Economiste du pays)
Questions de développement macro-économique et de taux de change	FMI – Paolo Neuhaus et Luc Moers
Questions commerciales (tarifs, accès, normes de commercialisation des produits et intégration régionale)	Marcelo Olarreaga (BM)
Coût des facteurs de production, Questions liées au FIAS	Maimouna Savane (BM Dakar) Zeynep Ersel (consultant)
Enquête sur le climat des affaires	Dorsati Madani (BM), firme sénégalaise
Les douanes en tant que facilitateur du commerce	Bechir Djebali (consultant tunisien)

commerce	
Cadre institutionnel / besoin en ressources humaines	Michael Langstaff (consultant français) et Moubaral Lo (consultant sénégalais)
Pêche	Gert Vansanten (consultant allemand)
Tourisme	Consultants de Performance management (firme sénégalaise)
Agriculture	Charles Steedman (Consultant US) en liaison avec staff BM Ismael Ouedraogo, Léopold Sarr (BM Dakar) et El Hadh Adama Touré (BM Dakar)
Textile et vêtement	Ibrahima Deme (consultant sénégalais)
Commerce et pauvreté	A déterminer
AT	PNUD (?)
Commentaires pour l'examen par les pairs	Dean de Rosa

6. Calendrier

Mission de démarrage	9 au 14 novembre 2001
Envoi du document conceptuel	3 janvier 2002
Examen du document conceptuel	10 janvier 2002
Mission principale	4 février au 15 février 2002
Projet de rapport	12 avril 2002
Atelier de validation	Juin 2002

Bibliographie

1. IMF. 2001. "West African Economic and Monetary Union: Recent Economic Developments and Regional Policy Issues in 2000". Country Report No. 01/193.
2. IMF. 2001. "Senegal: Selected Issues" Country Report No. 01/188.
3. IMF. 2001. "Senegal: Financial System Stability Assessment, including Reports on the Observance of Standards and Codes on the following topics: Monetary and Financial Policy Transparency; and Securities Supervision" Country Report No. 01/189.
4. IMF. 2001. "Senegal: 2001 Article IV Consultation, First Review Under the Third Annual Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility, and Request for Waiver of Performance Criteria--Staff Report; Staff Statement; and Public Information Notice and News Brief on Executive Board Discussion." Country Report No. 01/186.
5. ITC. 2001. "Sénégal: Grappe Sectorielle d'Exportation: Produits de la Mer. Analyse de l'offre et des performances à l'exportation du Sénégal" Study done by ITC at the demand of Senegalese government with CIDA financing
6. ITC. 2001. Sénégal: Grappe Sectorielle d'Exportation: Produits Culturels et de l'Artisanat
7. ITC. 2001. Sénégal: Grappe Sectorielle d'Exportation: Produits Horticoles, Oléagineux et de Cueillette
8. ITC. 2001. Sénégal: Grappe Sectorielle d'Exportation: Produits Ethniques
9. ITC. 2001. Sénégal: Grappe Sectorielle d'Exportation: Produits et Services Intellectuels
10. ITC. 2001. "Sénégal. Grappe Sectorielle d'Exportation Services de Formation et Consultation: Stratégie et plan d'action de développement et promotion des exportations"
11. ITC. 2001. "Sénégal. Grappe Sectorielle d'Exportation Produits de la Mer Stratégie et plan d'action de développement et promotion des exportations"
12. ITC. 2001. "Sénégal. Grappe Sectorielle d'Exportation Produits Ethniques Stratégie et plan d'action de développement et promotion des exportations"
13. ITC. 2001. "Sénégal. Grappe Sectorielle d'Exportation Produits Culturels et de l'Artisanat Stratégie et plan d'action de développement et promotion des exportations"
14. ITC. 2001. "Sénégal. Grappe Sectorielle d'Exportation Teleservices Stratégie et plan d'action de développement et promotion des exportations".
15. ITC. 2001. "Sénégal. Grappe Sectorielle d'Exportation Produits Horticoles, Oléagineux et de Cueillette Stratégie et plan d'action de développement et promotion des exportations"
16. Ndiaye, Abdoulaye. 1999. "Développement du commerce électronique en Afrique: le cas du Sénégal" Union Internationale des Télécommunications (UIT)/ Programme d'Assistance Coordonnée à l'Afrique dans le domaine des services (CAPAS)

17. Golub, Stephen and Ahmadou Aly Mbaye. 2000. "Obstacles and Opportunities for Senegal's International Competitiveness: Case Studies of the Peanut Oil, Fishing and Textile Industries". mimeo
18. Golub, Stephen and Ahmadou Aly Mbaye. 2000 "Unit Labor Costs, International Competitiveness, and Exports: The Case of Senegal". mimeo
19. World Bank. 2001. Regional Integration Strategy for West Africa. Country Assistance Strategy Document. Report No 22520.
20. FIAS (1999) , Sénégal Le parcours de l'Investisseur, Foreign Investment Advisory Services, Washington D.C.
21. World Bank (1997), Sénégal, Le Défi de l'Intégration Internationale.

Annexe

Tableau 1. Croissance des exportations (Compétitivité des exportations) dans 14 pays de la zone franc CFA

	Croissance annuelle moyenne des exportations en % de 1986 à 93			Croissance annuelle moyenne des exportations en % de 1994 à 98		
	Total Exportations	Demande au niveau mondial	Part de marché + Diver. Exports	Total Exportations	Demande au niveau mondial	Part de marché + Diver. Exports
BÉNIN	-1.19	4.26	-4.99	7.10	-0.53	7.73
BURKINA FASO	5.47	6.23	3.18	25.42	2.36	22.17
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	-1.95	5.44	-3.54	20.01	-0.81	21.24
COTE D'IVOIRE	-2.26	7.46	-6.22	6.63	3.60	2.92
CAMEROUN	-1.60	5.38	-3.66	0.52	-0.06	0.58
CONGO REP	6.97	5.50	4.42	-2.46	1.69	-3.94
COMORES	-2.65	0.83	-2.25	-14.39	8.27	-20.81
TCHAD	2.50	4.63	-0.44	17.98	2.88	14.97
GABON	8.84	6.79	5.06	-2.20	-1.32	-0.88
GUINÉE ÉQUATORIALE	0.41	4.74	-1.78	69.82	-8.99	74.57
MALI	10.40	8.89	5.75	10.59	9.15	1.34
NIGER	-6.09	5.41	-8.63	26.94	0.46	24.87
SÉNÉGAL	-2.37	7.27	-6.30	-1.86	6.64	-8.00
TOGO	-8.54	-2.88	-4.41	0.34	1.63	-1.19